



1.1

DEC_0152_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ CIRIL POUR LA
MAINTENANCE DU COFFRE FORT NUMÉRIQUE EPAIE ALLANT DU 06/07/2025 AU
05/07/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière des marchés publics,

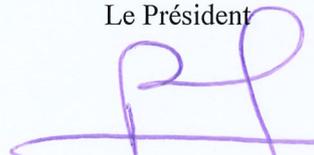
CONSIDÉRANT que la maintenance du coffre fort numérique ePaie est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert Einstein, B.P 12074, 69100 VILLEURBANNE, d'un montant de 3717,20 € HT, soit 4460,64 € TTC pour la maintenance du coffre fort numérique ePaie allant du 06/07/2025 au 05/07/2026.

Fait à Pont-Audemer, le 26/08/25

Le Président



Francis COUREL

